

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce septième jour de juillet deux mille quatorze (07-07-2014) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Juillet 2014

7. Demande en vertu de l'article 239 de la L.A.U. – Demande de délai – Adoption du plan et des règlements d'urbanisme

8. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du règlement 425-2014 décrétant des travaux de réfection du boulevard de La Gabelle, comportant une dépense de 1 805 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 805 000 \$ financés à même les sommes versées au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et, si ces sommes sont insuffisantes, à même le fonds général

9. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes

10. Transfert – Fonds organisme jeunesse – Fonds général

11. Radiation - Créance irrécouvrable

12. Chambre de Commerce – Renouvellement de l'adhésion 2014-2015

13. ADMQ – Inscription au programme de perfectionnement

14. Demande de subvention au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)- Construction d'une bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

15. Mandat à un notaire - Acquisition du lot 5 512 688 - Prolongement de la rue Lisa
16. Contrat de service – Promotek - Installation de compteurs Soltek Autorisation de signataires
17. Octroi de contrat – Gauthier Fleurs et Jardins – Fourniture et plantation de végétaux – Salle communautaire et Hôtel de Ville
18. Octroi de contrat – Installation d'une pompe submersible de distribution – Poste de pompage Bellemare
19. Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Prolongement de la rue Lisa
20. Autorisation à demander des soumissions pour la fourniture de sel déglaçant
21. Vente de bois
22. Autorisation d'utilisation d'un habit de combat au Grand Prix de Trois-Rivières par un pompier
23. Organisation municipale de la sécurité civile – Démission d'un membre
24. Allocation – Premiers répondants – Codes spéciaux
25. Premiers Répondants – Démission
26. Demande pour une année sabbatique – Geneviève Millier, pompière
27. Demande d'autorisation à la CPTAQ de Serge Descôteaux
28. Demande d'autorisation à la CPTAQ d'Oléoduc Énergie Est ltée
29. Coopérative jeunesse de services (CJS) – Aide financière pour les aînés et les jeunes familles
30. Demande de gratuité - Camp de jour
31. Appartenance Mauricie – Demande d'achat de calendriers historiques 2015 portant sur le thème du développement de la Mauricie
32. Motion de félicitations – Coupe Dodge Masculin 2014 juvénile Causapscal
33. Affaires diverses
- 33.1. Développement domiciliaire – Prolongement de la rue Lisa – Octroi du contrat pour la réalisation de travaux d'infrastructures
- 33.2. Servitude de passage et de stationnement - Coopérative de solidarité santé Les Grès - Autorisation de signataires
- 33.3. Demande de financement – École Ami-Joie-et-des-Grès – Projet parc-école
- 33.4. Abrogation de la résolution numéro 2014-06-227 - Octroi de contrat – Alain Lavallée Réfrigération – Système de climatisation - Salle communautaire
- 33.5. Octroi de contrat – Claude Gélinas et fils inc. – Électricité système de climatisation - Salle communautaire
- 33.6. MicroAge - Réinstallation du serveur
- 33.7. MicroAge – Achat ordinateurs et Suite Office
- 33.8. Motion de remerciements – M. Claude Pépin à titre de premier répondant
- Période de questions
34. Clôture de la séance

2014-07-255

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il revient sur le publipostage envoyé aux citoyens par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (la Régie) en mai dernier. Il explique qu'une demande d'accès à des documents déposée au bureau de la Régie a été refusée. La Régie prétexte la grève et croit que la demande est abusive. Une lettre a d'ailleurs été envoyée par la Régie au commissaire de la Commission d'accès à l'information pour annuler la demande de la municipalité. L'avocat de la municipalité a également transmis une lettre au

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

commissaire demandant la tenue d'une audience dans les meilleurs délais. Par ailleurs, une autre demande d'accès aux documents sera transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant certains documents. Dans un deuxième temps, 2 membres du Comité de vigilance sont allés sur les lieux prendre des lectures et ils ont relevé une hauteur d'exploitation du site à 103 mètres au lieu de 111 mètres tels que mentionnés dans le publipostage.

Il fait savoir que la Régie a également adressé une lettre au Ministre afin d'invalidier le règlement (*Règlement numéro 425-2014 afin de prohiber sur le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès toutes cellules d'enfouissement d'une hauteur de plus de quatre mètres relativement à l'exploitation du site d'enfouissement*) et de passer outre les fonctionnaires pour faire approuver leur demande de certificat d'autorisation. Selon les avocats de la municipalité, le ministre ne peut pas annuler un règlement municipal et seul un juge de la Cour Supérieure peut le faire. Enfin, un comité de citoyens est en voie de se former pour s'impliquer dans ce dossier.

Dans un tout autre ordre d'idée, M. le maire mentionne que la municipalité est à finaliser l'achat du terrain de Mme Aline Bouchard. Il précise que le projet vise l'achat du terrain en entier et, par la suite, la mise en vente de la partie garage.

Pour ce qui est des travaux du boulevard de la Gabelle, il rappelle qu'ils devraient être financés par les redevances sur les carrières et sablières. La municipalité est également à la recherche de programmes de subventions pour ce projet.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2014 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2014-07-256

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2014 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2014-07-07 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2014-07-257

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2014-07-07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

4. Trésorerie

2014-07-258

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès prend acte du dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion au 31 décembre 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Adoption des comptes fournisseurs

2014-07-259

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 30 juin 2014* totalisant 145 345,11 \$.
- Les comptes à payer *au 30 juin 2014* au montant de 200 429,03 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Rénovation Guy Lord inc. – Réfection des façades – Décompte progressif no 2

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., à l'effet de payer le montant de 40 320,76 \$ résultant du décompte progressif n° 2 pour le projet de réfection des façades de l'hôtel de ville, lequel montant inclut la retenue de 10 % ;

2014-07-260

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Rénovation Guy Lord inc., de la facture numéro 3264 de 40 320,76 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2, pour les travaux de réfection des façades de l'hôtel de ville, réalisés au 31 mai 2014. (résolutions numéro 2013-11-445 et 2013-12-503)

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Asphalte R. V. inc. – Resurfçage - Rue Principale - Chemin des Dalles - Le Petit-Saint-Étienne

2014-07-261

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Asphalte R. V. inc. de la facture numéro 2315 de 11 164,07 \$, pour le resurfçage d'une partie de la rue Principale, du chemin des Dalles et du Petit-Saint-Étienne. (résolution numéro. 2014-06-224)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

Dessau inc. – Services professionnels - Réfection du boulevard de La Gabelle

2014-07-262

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Dessau inc. de la facture numéro 900125546 de 1 609,65 \$, représentant les honoraires professionnels pour les travaux de réfection du boulevard de La Gabelle. (résolution numéro 2014-02-075)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MSEI MultiSciences Expertises inc. – Services professionnels – Évaluation technique et environnementale – Lieu d'enfouissement technique (LET) de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

2014-07-263

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à MSEI MultiSciences Expertises inc. de la facture numéro 11688 de 13 296,86 \$, représentant les honoraires professionnels pour la phase 1 d'une évaluation technique et environnementale du lieu d'enfouissement technique (LET) de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. (résolution numéro 2014-05-190)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. – Honoraires professionnels – Vérification fin d'année 2013

2014-07-264

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., comptables agréés, de la facture numéro 1014263 de 15 579,11 \$, pour les honoraires professionnels relativement à la vérification de l'année financière 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Lavery, De Billy S.E.N.C.R.L., – Honoraires professionnels – Renouvellement convention collective de travail des pompiers

2014-07-265

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Lavery, De Billy S.E.N.C.R.L., avocats, des factures numéro 1229773 et 1231701 respectivement de 1 104,64 \$ et de 1 858,92 \$, totalisant 2 963,56 \$, taxes incluses représentant des honoraires professionnels relativement à la négociation de la convention collective des pompiers, pour la période se terminant le 30 avril 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats – Honoraires professionnels – Dossier RGMRM

2014-07-266

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats des factures numéro 9879 et 10188 respectivement de 1 875,44 \$ et de 1 740,18 \$, totalisant 3 615,62 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels dans le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

Formations Qualitemps inc. – 5S – Classement informatique et organisation de bureau

2014-07-267

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Formations Qualitemps inc. de la facture numéro 31017 de 1 008,91 \$, pour la formation 5S concernant la gestion des documents électroniques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Municipalité de Sainte-Ursule – Cartes de certification DAFA

2014-07-268

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la Municipalité de Sainte-Ursule des factures numéro 14-878 et 14-881 respectivement de 105,00 \$ et de 30,00 \$ pour un montant total de 135,00 \$, pour défrayer le coût des cartes de certification de la formation DAFA.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé – 2^e versement – Quote-part 2014

2014-07-269

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 4FD000189 à la MRC de Maskinongé, au montant de 149 914,00 \$, représentant le 2^e versement de la quote-part 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Évaluation Mauricie – Rapport d'évaluation – Immeuble sis au 1591-1595 rue Principale

2014-07-270

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Évaluation Mauricie des factures numéro 9686 et 9687 respectivement de 1 149,75 \$ et de 402,41 \$, pour un montant total de 1 552,16 \$, taxes incluses, pour l'évaluation de l'immeuble sis au 1591-1595, rue Principale à Saint-Étienne-des-Grès et portant le numéro de lot 2 545 663 du cadastre du Québec. (résolution 2014-06-244)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Floriculture H.G. Gauthier inc. - Fourniture et plantation de végétaux – Îlots boulevard de La Gabelle

2014-07-271

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Floriculture H.G. Gauthier inc. (Gauthier Fleurs et Jardins) de la facture numéro 20683 de 7 851,64 \$, pour la fourniture et la plantation de végétaux dans les îlots du boulevard de La Gabelle. (Résolution numéro. 2014-06-228)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

Lignes Maska – Lignage des rues

2014-07-272

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Lignes Maska de la facture numéro 837 de 15 241,78 \$, pour les travaux de lignage des routes de la municipalité. (résolution numéro. 2014-03-095)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Promotek Canada – Installation – Systèmes Soltek IV

2014-07-273

La résolution no
2014-07-273
a été modifiée
par la résolution
no 2014-08-330

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Promotek Canada de la facture numéro 1918 de 22 995,00 \$, taxes incluses, représentant le coût de l'installation électrique pour quatre systèmes Soltek IV. (résolution numéro. 2013-09-360)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Julie Clermont, notaire – Honoraires professionnels – Avis de contamination – Lot 4 827 971

2014-07-274

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Julie Clermont, notaire de la facture datée du 5 mai 2014, du dossier numéro 14JC0075, de 295,71 \$, représentant des honoraires professionnels pour l'inscription d'un avis de contamination sur le registre foncier du lot 4 827 971. (résolution numéro. 2014-04-132)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Lebel Construction inc. – Réaménagement partiel de la Salle communautaire – Certificat de paiement no 3 (final)

2014-07-275

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, suite à la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., le paiement de la facture 2014021 à Robert Lebel Construction inc., au montant de 7 722,13 \$, représentant le décompte n° 3 final pour les travaux de réaménagement partiel de la salle communautaire et libérant ainsi la retenue de 5 %. (résolution numéro 2013-12-512)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Juillet 2014

2014-07-276

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Radio mobile usagée Kenwood TK8180, incluant : antenne, base magnétique fil alimentation	02.22310.650	300,00 \$

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

Radio portative usagée Motorola EX500 incluant : chargeur, batterie supplémentaire, micro haut-parleur	02.22310.650	200,00 \$
Remplacement boîte aux lettres	02.33010.529	82,39 \$
Porte-voix	02.22000.649	191,12 \$
Bouteille de gaz de calibration 4 gaz	02.22000.649	197,06 \$
Ensemble de cônes (5) rétractables	02.22000.649	307,01 \$
Dévidoir «ruban danger»	02.22000.649	64,87 \$
Support en acrylique pour boyau de remplissage	02.22000.649	57,04 \$
Essoreuse	02.22010.522	93,33 \$
2 lumières avec abat-jour LED - Unité 422	02.22020.525	317,36 \$
1 valise porte-document	02.22300.670	114,08 \$
12 cartables 1 pouce	02.22300.670	43,43 \$
Tablette/ordinateur (Target)	02.22000.670	496,76 \$
Décoration salle communautaire	02.70120.522	500,00 \$
Toilettes (écurie St-Pierre, gymkhana)	02.70150.516	374,00 \$
T-shirt (écurie St-Pierre)	02.70150.649	290,00 \$
Total		3 628,45 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Demande en vertu de l'article 239 de la L.A.U. – Demande de délai – Adoption du plan et des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT les résolutions 2010-11-385, 2011-03-084, 2011-10-322, 2012-04-127, 2013-02-060 et 2014-02-053 par lesquelles la municipalité demandait un délai pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.)

CONSIDÉRANT que ces délais visaient, entre autres, à permettre dans le cadre de la refonte de ses règlements d'urbanisme, à y inclure les modifications du schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé découlant de la décision numéro 3677887 par laquelle la Commission de la protection du territoire agricole du Québec acceptait les demandes du volet 1 et 2 de la MRC;

CONSIDÉRANT que les commentaires émis par la MRC de Maskinongé en septembre 2013 relativement à la conformité desdits règlements impliquent d'y apporter de nouvelles corrections;

CONSIDÉRANT le congé de maladie de la responsable du service d'urbanisme de la municipalité sur une période de près d'un an de même que le changement du chargé de projet de la firme Plania;

CONSIDÉRANT que le délai accordé du 31 juillet 2014 s'avère insuffisant pour compléter le processus de refonte du plan et des règlements d'urbanisme;

2014-07-277

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un nouveau délai pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit jusqu'au 31 janvier 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

8. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du règlement 425-2014 décrétant des travaux de réfection du boulevard de La Gabelle, comportant une dépense de 1 805 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 805 000 \$ financés à même les sommes versées au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et, si ces sommes sont insuffisantes, à même le fonds général

2014-07-278

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès prenne acte du dépôt du Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 5 juin 2014, pour l'approbation du Règlement numéro 425-2014 décrétant des travaux de réfection du boulevard de La Gabelle, comportant une dépense de 1 805 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 805 000 \$ financés à même les sommes versées au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et, si ces sommes sont insuffisantes, à même le fonds général ;

Le nombre requis de personnes habiles à voter pour rendre obligatoire la tenue du scrutin n'a pas été atteint et de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 60 438 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complétée;

2014-07-279

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Transfert – Fonds organisme jeunesse – Fonds général

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-06-264 par laquelle le conseil municipal a accepté la dissolution de l'organisme Forum jeunesse et a autorisé que le solde à la fermeture du compte bancaire de cet organisme soit réservé sous forme de recette reportée pour une période d'un (1) an advenant la création d'un nouvel organisme jeunesse;

CONSIDÉRANT qu'aucun organisme jeunesse n'a été créé depuis;

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

2014-07-280 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le transfert au fonds général de la totalité du fonds organisme jeunesse soit une somme de 4 240,73 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Radiation - Créance irrécouvrable

CONSIDÉRANT que le compte à recevoir du promoteur en faillite Alain Boisvert, représentant la contribution pour fins de parcs et une partie de la contribution du promoteur dans le cadre du développement domiciliaire Place Louis-Denis, s'avère irrécouvrable;

CONSIDÉRANT qu'une provision pour mauvaise créance du montant de cette créance soit 55 209,05 \$ a été réservée;

2014-07-281 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la radiation de la créance d'Alain Boisvert s'élevant à 55 209,05 \$ et représentant la contribution pour fins de parcs et une partie de la contribution du promoteur dans le cadre du développement domiciliaire Place Louis-Denis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Chambre de Commerce – Renouvellement de l'adhésion 2014-2015

2014-07-282 Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle son adhésion à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la MRC de Maskinongé et défraie le coût de cette adhésion au montant de 220,85 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. ADMQ – Inscription au programme de perfectionnement

2014-07-283 Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, et l'inspectrice en bâtiment et en environnement, madame Johanne Bérard, à assister à l'activité de perfectionnement intitulée «Rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien» dispensée par l'Association des directeurs municipaux, le 8 octobre 2014 à Trois-Rivières et de défrayer tous les frais inhérents à cette formation dont le coût d'inscription de 556,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Demande de subvention au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)- Construction d'une bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès

2014-07-284 Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer pour et au nom de la municipalité une demande d'aide financière dans le cadre du PIQM volet 5.1 pour la construction d'une bâtisse

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

multifonctionnelle au parc des Grès. Il est de plus résolu que la municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Mandat à un notaire - Acquisition du lot 5 512 688 - Prolongement de la rue Lisa

CONSIDÉRANT qu'une entente sous seing privé est intervenue entre madame Myriam Désilets et monsieur Christopher Beaulieu promoteurs et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, le 19 juin 2014, concernant le développement domiciliaire du prolongement de la rue Lisa;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette entente, madame Myriam Désilets et monsieur Christopher Beaulieu doivent céder à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès le lot 5 512 688 du cadastre du Québec, lequel lot est utilisé comme rue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exécuter cette entente qui a été respectée de part et d'autre;

2014-07-285

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate Me Julie Clermont, notaire, pour rédiger les documents légaux de transfert à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, de l'assiette de rue du prolongement de la rue Lisa appartenant présentement à madame Myriam Désilets et à monsieur Christopher Beaulieu, et située sur le lot 5 512 688 du cadastre du Québec, selon les termes de l'entente intervenue le 19 juin 2014.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents légaux pour le transfert à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dudit lot.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Contrat de service – Promotek - Installation de compteurs Soltek Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contrat de service de la compagnie Promotek pour l'installation de quatre (4) compteurs Soltek et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

2014-07-286

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de service à intervenir entre Promotek et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès relatif à l'installation de quatre (4) compteurs Soltek. (résolution numéro 2013-09-360)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Octroi de contrat – Gauthier Fleurs et Jardins – Fourniture et plantation de végétaux – Salle communautaire et Hôtel de Ville

2014-07-287

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Gauthier Fleurs et

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

Jardins le contrat, selon l'offre de service datée du 12 juin 2014, pour la fourniture et la plantation de végétaux aux endroits et aux prix suivants :

Lieu	Prix (avant taxes)
Plan A) : salle communautaire, côté sud	806,00 \$
Plan B) : salle communautaire, façade	786,00 \$
Plan C) : salle communautaire côté sud, arrière de la porte principale	600,00 \$
Plan D) : enseigne salle communautaire	191,00 \$
Plan E) : salle communautaire côté nord	716,00 \$
Plan F) : plate-bande de sculpture de sauterelle	1 021,00 \$
Plan G) : Hôtel de Ville, travaux d'aménagement paysager	2 320,00 \$
Total	6 440,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Octroi de contrat – Installation d’une pompe submersible de distribution – Poste de pompage Bellemare

2014-07-288

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à R.J. Lévesque et fils ltée le contrat pour la fourniture et l'installation d'une pompe submersible de distribution à la station de pompage Bellemare, selon l'option 1 de la soumission datée du 2 avril 2014, soit pour un montant de 20 329,12 \$, taxe nette.

Il est de plus résolu de transférer un montant de 6 829,12 \$ du compte numéro 02.41300.521 au compte numéro 23.0500.725 pour pourvoir à une partie de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Prolongement de la rue Lisa

CONSIDÉRANT que quatre (4) offres de services ont été reçues pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de prolongement de la rue Lisa comme suit :

Entrepreneurs	Montant Avant taxes
Groupe Qualitas inc.	1 651,00 \$
Inspec-Sol inc.	1 740,00 \$
LVM	2 443,00 \$
Les services EXP inc.	3 203,20 \$

2014-07-289

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie, à Groupe Qualitas inc. le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de prolongement de la rue Lisa, au montant de 1 651,00 \$ avant les taxes. Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ladite offre de services de Groupe Qualitas inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

20. Autorisation à demander des soumissions pour la fourniture de sel déglaçant

2014-07-290

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de 800 tonnes métriques de sel déglaçant en vrac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Vente de bois

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6.1 du *Code municipal* à l'effet que l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se départir de bois franc en longueur coupé lors d'un exercice de coupe par les employés à l'occasion d'une formation;

CONSIDÉRANT que la quantité estimée est d'environ quinze (15) cordes;

CONSIDÉRANT que, suite à l'appel d'offres publié dans l'édition du mois de juillet-août 2014 du journal *Le Stéphanois*, sept (7) soumissions ont été reçues aux bureaux de la municipalité comme suit :

Laurie Baran	630,00 \$
Michel Boisvert	450,00 \$
Nathalie Bellerive	425,00 \$
Daniel St-Pierre	350,00 \$
Raymond Francoeur	260,00 \$
Daniel Charette	200,00 \$
René Duplessis	168,00 \$

2014-07-291

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la vente du bois à madame Laurie Baran pour la somme de 630 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Autorisation d'utilisation d'un habit de combat au Grand Prix de Trois-Rivières par un pompier

2014-07-292

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le capitaine Éric Vincent à utiliser son habit de combat du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès lors du Grand Prix de Trois-Rivières qui se tiendra les 7, 8, 9 et 10 août prochain. M. Vincent est responsable de son habit de combat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Organisation municipale de la sécurité civile – Démission d'un membre

2014-07-293

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Jean-Louis Hébert à titre de membre bénévole, responsable de la mission communication, au sein de l'Organisation municipale de sécurité civile.

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Allocation – Premiers répondants – Codes spéciaux

CONSIDÉRANT que lors de certaines interventions, la présence d'un troisième premier répondant pourrait être nécessaire;

2014-07-294

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement d'une allocation pour un troisième premier répondant sur les interventions dont le code est : 9 (arrêt cardiaque), 29 (accident) et 31 (personne inconsciente).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Premiers Répondants – Démission

2014-07-295

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Claude Pépin à titre de premier répondant au sein du service de Premiers répondants de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Demande pour une année sabbatique – Geneviève Millier, pompière

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie, M. Daniel Isabelle, à l'effet d'accepter la demande de congé sabbatique de madame Geneviève Millier dans sa fonction de pompière;

2014-07-296

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de madame Geneviève Millier visant à bénéficier d'un congé sabbatique dans sa fonction de pompière, pour une période d'un (1) an débutant le 8 juillet 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Demande d'autorisation à la CPTAQ de Serge Descôteaux

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur Serge Descôteaux vise l'aliénation, le lotissement et l'utilisation non agricole d'une partie de lot 2 546 795 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-01;

CONSIDÉRANT que la superficie de terrain visée pour la construction d'une résidence unifamiliale est de 5 000 m².

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura pas d'impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il existe d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

2014-07-297

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** Jocelyn Isabelle et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande de monsieur Serge Descôteaux auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Demande d'autorisation à la CPTAQ d'Oléoduc Énergie Est Itée

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'Oléoduc Énergie Est Itée vise l'utilisation non agricole d'une partie des lots suivants du cadastre du Québec :

2 546 735	2 546 742	2 546 772	2 546 802	2 546 817
2 546 825	2 546 863	2 546 872	2 546 873	2 546 874
2 546 881	2 546 882	2 546 883	2 546 884	2 546 885
2 547 030	2 547 102	2 547 103	2 547 104	2 547 134
2 731 944	2 794 793	2 794 796	2 794 797	2 794 798
3 801 154	3 982 792			

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction, l'exploitation et l'entretien d'un oléoduc traversant entre autres le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, afin de transporter du pétrole brut en provenance de l'Alberta et de la Saskatchewan à des points de livraison au Québec et au Nouveau-Brunswick;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'utilisation d'une emprise permanente d'environ 15,8 hectares (23 mètres de largeur en milieu cultivé et 20 mètres en milieu boisé), de même que certaines superficies d'aires de travail temporaires (environ 9,8 hectares) le long de l'emprise permanente demandée et des aires de travail temporaire supplémentaires (environ 3,1 hectares) pour les traverses d'obstacles, nécessaires seulement pour la durée des travaux. La demande concerne également les vannes de sectionnement et les stations de pompage;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que ce projet pancanadien est assujéti à la juridiction de l'Office national de l'énergie en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, donc non assujéti à la juridiction provinciale ni municipale;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'autres espaces appropriés ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

2014-07-298

À CES CAUSES, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** Marc Bastien et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande d'Oléoduc Énergie Est Itée auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Coopérative jeunesse de services (CJS) – Aide financière pour les aînés et les jeunes familles

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la politique familiale municipale, le conseil municipal désire améliorer l'accès aux services offerts par la Coopérative jeunesse de services (CJS) pour les aînés et les jeunes familles de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

2014-07-299

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie une aide financière à la Coopérative jeunesse de services (CJS) de 500 \$ pour subventionner les travaux exécutés chez les aînés et de 500 \$ pour des services de gardiennage auprès des jeunes familles.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Demande de gratuité - Camp de jour

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la politique familiale municipale, le conseil désire apporter le soutien à trois jeunes stéphanois de familles présentement économiquement faibles;

CONSIDÉRANT l'importance pour ces familles de pouvoir bénéficier du camp de jour pour leurs enfants;

CONSIDÉRANT le soutien financier offert annuellement par la municipalité aux jeunes Stéphanois dans le cadre de leurs activités sportives;

CONSIDÉRANT que cette action encouragerait d'autres organismes à procéder de cette manière, soit offrir une gratuité à quelques familles pour la participation à leurs activités;

2014-07-300

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès offre trois (3) gratuités d'inscription au camp de jour 2014.

Il est de plus résolu que le choix de ces trois jeunes soit fait par l'entremise du service de garde de l'école Ami-Joie-des-Grès selon les critères établis par l'école et par la municipalité.

Il est de plus résolu qu'aux fins de préserver la confidentialité de ces jeunes seuls le Service de garde de l'école, la directrice générale de la municipalité, le directeur des loisirs et la monitrice en chef sont autorisés à traiter ces dossiers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31. Appartenance Mauricie – Demande d'achat de calendriers historiques 2015 portant sur le thème du développement de la Mauricie

2014-07-301

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à l'achat de 25 calendriers historiques, édition 2015, portant sur le thème du développement de la Mauricie, au coût de 10 \$ chacun pour un montant global de 250 \$, à l'organisme Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32. Motion de félicitations – Coupe Dodge Masculin 2014 juvénile Causapsca

2014-07-302

Il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations à messieurs Frédéric Grimard et Alex Lafleur de

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

l'équipe de hockey juvénile – division 1 de l'Académie Les Estacades. Messieurs Grimard et Lafleur se sont démarqués le 20 avril dernier, lors de la 37^e Coupe Dodge, au sein de leur équipe qui a remporté le championnat de la Ligue de hockey scolaire juvénile, division 1 à Causapscal, en Gaspésie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33 Affaires diverses

33.1. Développement domiciliaire – Prolongement de la rue Lisa – Octroi du contrat pour la réalisation de travaux d'infrastructures

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a paru le 18 juin 2014 à la fois sur le système électronique SEAO et dans le Journal Constructo, le tout tel que requis par la Loi;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été reçues et ouvertes le jeudi 3 juillet 2014;

CONSIDÉRANT le tableau comparatif des prix soumis par les entrepreneurs suivant, incluant toutes les taxes :

- Maskimo Construction inc.	68 241,11 \$
- Construction et Pavage Boisvert inc.	82 614,95 \$
- Service d'excavation Louis Lasnier inc.	84 986,11 \$
- Les Constructions et Pavages Continental Division DJL inc.	89 910,45 \$
- Construction & Pavage Portneuf inc.	91 747,75 \$
- Pagé Construction, division de Sintra inc.	96 434,71 \$
- Axco Aménagements inc.	144 432,05 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, monsieur Maxime Boisvert, suite à l'analyse des soumissions;

2014-07-303

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de réalisation des travaux d'infrastructures du prolongement de la rue Lisa à Maskimo Construction inc. au montant de 68 241,11 \$, taxes incluses, tel que recommandé par l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, monsieur Maxime Boisvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33.2 Servitude de passage et de stationnement - Coopérative de solidarité santé Les Grès - Autorisation de signataires

2014-07-304

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité, l'acte de servitude de passage et de stationnement sur le lot 5 346 113, propriété de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès en faveur de la Coopérative de solidarité santé Les Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

33.3 Demande de financement – École Ami-Joie-et-des-Grès – Projet parc-école

CONSIDÉRANT qu'à l'été 2015, l'école Ami-Joie-et-des-Grès désire procéder à l'achat et l'installation de nouveaux modules de jeux pour le parc-école au Pavillon des Grès;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de ce projet, l'École demande une contribution matérielle, financière et participative à la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT qu'en maintenant son taux de la taxe scolaire, la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dispose de revenus supplémentaires générés par l'augmentation de 73 834 300 \$ du rôle d'évaluation municipale de 2014;

2014-07-305

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès s'engage, dans le cadre du projet parc-école de l'école Ami-Joie-et-des-Grès pour l'été 2015, à fournir de la main-d'œuvre pour l'installation des modules de jeux et à donner accès gratuitement à la salle communautaire, sur réservation, pour la tenue d'activités de financement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33.4 Abrogation de la résolution numéro 2014-06-227 - Octroi de contrat – Alain Lavallée Réfrigération – Système de climatisation - Salle communautaire

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat octroyé par la résolution numéro 2014-06-227 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 juin 2014, à Alain Lavallée Réfrigération pour la fourniture et l'installation d'un système de climatisation pour la salle communautaire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les modifications consistent, entre autres, à remplacer dans la soumission d'Alain Lavallée Réfrigération, l'unité extérieure de climatisation de 5 tonnes par une unité de 3,5 tonnes et d'ajouter une autre unité de 5 tonnes;

2014-07-306

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès abroge la résolution numéro 2014-06-227, adoptée lors de la séance du 2 juin 2014;

Il est également résolu d'octroyer à Alain Lavallée Réfrigération le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de climatisation pour la salle communautaire de la municipalité, selon la nouvelle offre de service datée du 19 juin 2014 pour un montant de 12 894,00 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

33.5 Octroi de contrat – Claude Gélinas et fils inc. – Électricité système de climatisation - Salle communautaire

2014-07-307

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Claude Gélinas et fils inc. le contrat pour les travaux d'électricité pour l'installation d'un système de climatisation pour la salle communautaire de la municipalité, selon l'offre de service datée du 2 juillet 2014 au montant de 2 746,00 \$, avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33.6 MicroAge - Réinstallation du serveur

2014-07-308

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à MicroAge le contrat de la réinstallation du serveur en VMWare selon les termes de la soumission numéro 129883, datée du 7 juillet 2014 pour un montant de 2 823,00 \$, avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33.7 MicroAge – Achat ordinateurs et Suite Office

2014-07-309

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à MicroAge le contrat pour la fourniture et l'installation de deux (2) ordinateurs selon les termes de la soumission numéro 129875, datée du 7 juillet 2014 pour un montant de 2 505,00 \$, avant les taxes. Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé pour pourvoir à la dépense.

Il est de plus résolu d'annuler les engagements de crédit adoptés lors de la séance ordinaire du 2 juin 2014 par la résolution numéro 2014-06-220, aux postes numéro 02.70150.649 et 02.13000.335 pour le remplacement de postes en Windows XP et Suite Office.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33.8 Motion de remerciements – M. Claude Pépin à titre de premier répondant

2014-07-310

Il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de remerciements à monsieur Claude Pépin pour ses bons et loyaux services au sein du service de Premiers répondants de la municipalité tout au long de ses neuf années de service.

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 39
Fin : 21 h

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

34. Clôture de la séance

2014-07-311

Les sujets à l’ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 21 h 5.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

